



Siège : Mairie de Bracieux 41250
Tel/Fax 02 54 46 49 67

REUNION DU COMITE SYNDICAL DU 16 OCTOBRE 2014

L'an deux mil quatorze, le 16 octobre à 18 heures, le Syndicat d'Entretien du Bassin du Beuvron, s'est réuni à la Mairie de Bracieux, sous la Présidence de Monsieur Daniel DESROCHES

PRESENTS : M BOURDIN, M d'HEROUVILLE, M LANDRY (Beuvron Amont), M DUPONT, Mme de BODINAT, M SAVALE (Beuvron Centre Amont), M DESROCHES, M TOUCHET, M BARBILLON (Beuvron Centre Aval), M JOHANNET, M AMIOT (Beuvron aval), M MOREAU, M BOIS, M SALÉ (Bièvre), M SARRADIN, M MARY, M DEBUIGNE (Bas Cosson), M MAURICE, M DETIENNE, M CLOUET (Centre Cosson), M GILBERT, M BOUQUIN (Bassin Cosson).

ABSENTS EXCUSES : M TEILLET (Beuvron Amont) M TERRIER (Beuvron Centre Amont), Mme HESSE, M DE VIBRAYE, M COELHO (Beuvron Centre Aval) Mme BREGEARD (Beuvron Aval) M CHICOINEAU, M THONAT (Bièvre) M LEFORT, M SOULAIGRE (Bas Cosson) Mme SORIN (Centre Cosson) M GOUJON, M GAUDÉ, Mme GABORIT (Bassin Cosson).

Assistaient à la réunion : François LAFFLY, Paul-Victor BLONDY (bureau d'études SINBIO).

Date de la convocation le 7 octobre 2014.

Objet :

- **Gestion du personnel du syndicat pour l'année 2015**
- **Présentation de la phase 3 de l'étude continuité écologique par le bureau d'étude SINBIO**
- **Questions diverses**

Monsieur le Président rappelle la réunion du 24 septembre 2014 et aborde l'ordre du jour de la séance.

GESTION DU PERSONNEL DU SYNDICAT POUR L'ANNEE 2015

Monsieur le Président informe de la situation financière du syndicat ainsi que de l'avenir du personnel du SEBB jusqu'à la signature du prochain contrat territorial. La commission générale qui s'est réunie le vendredi 10 octobre s'est prononcée sur plusieurs décisions qui sont soumises à l'approbation du comité syndical, et qui sont les suivantes :

I. TARIFS ET PLANNING 2015

Monsieur le Président rend compte des décisions prises par les membres de la commission générale. Après en avoir délibéré, le comité syndical, décide à l'unanimité de fixer pour l'année 2015, les tarifs suivants :

- | | |
|------------------------------------------------------------|---------|
| ➤ Participation fixe annuelle par syndicat adhérent : | 4 800 € |
| ➤ Coût d'une journée de travail par équipe : | 526 € |
| ➤ Coût d'une journée équipe prestation non subventionnée : | 728 € |
| ➤ Coût d'une journée équipe jussie : | 526 € |
| ➤ Coût d'une journée du technicien de rivière: | 315 € |

Est défini le planning des travaux suivant pour l'année 2015 :

➤ Syndicat du Beuvron Amont	30 jours
➤ Syndicat du Beuvron Centre Amont	33 jours
➤ Syndicat du Beuvron Centre Aval	31 jours
➤ Syndicat du Beuvron Aval	8 jours
➤ Syndicat de la Bièvre	10 jours
➤ Syndicat Bas cosson	8 jours
➤ Syndicat Centre cosson	17 jours
➤ Syndicat Bassin du Cosson (Loiret)	79 jours

Prévoir également pour chaque syndicat : **1 jour SEBB – 1 jour Jussie et 10 jours pour les interventions ponctuelles.**

II. PROGRAMME D'ERADICATION DE LA GRENOUILLE TAUREAU EN SOLOGNE ANNEE 2015

Suite à la délibération prise le 24 septembre 2014, le Syndicat d'Entretien du Bassin du Beuvron a reçu des opportunités de financements pour l'année 2015.

La Région Centre et la DREAL Centre ont confirmé leur volonté de poursuivre le financement du programme.

Le Conseil Général de Loir-et-Cher propose d'intervenir exceptionnellement en 2015 et permet de financer à 100% le programme d'éradication de la Grenouille taureau en Sologne pour l'année 2015.

Le Syndicat d'Entretien du Bassin du Beuvron interviendra en partenariat avec le Comité Départemental de Protection de la Nature et de l'Environnement.

Après en avoir délibéré, le comité syndical, décide à l'unanimité :

- De prendre à nouveau part aux actions du programme d'éradication de la grenouille taureau en Sologne et d'en prendre la maîtrise d'ouvrage.
- Autorise Monsieur le Président à demander les subventions les plus élevées possible.
- Autorise Monsieur le Président à engager le programme d'éradication de la Grenouille taureau en Sologne pour l'année 2015, sous condition de l'obtention des financements.
- Autorise Monsieur le Président à signer la convention avec le CDPNE.
- Autorise Monsieur le Président à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

III. FORMATION DES AGENTS AU CACES

Monsieur le Président rappelle le Syndicat d'Entretien du Bassin du Beuvron s'est engagé dans la mise en œuvre d'un prochain contrat territorial de bassin.

Le diagnostic de l'étude bilan fait apparaître que 96% du linéaire des cours d'eau du bassin versant ont subi des travaux hydrauliques (recalibrage, rectification, busage).

La restauration du lit mineur sera, par conséquent, vraisemblablement une priorité dans les travaux à engager par le Syndicat.

Monsieur le Président propose que cette restauration soit effectuée en régie, par les agents du SEBB (avec livraison des matériaux sur site et location d'engins).

Le Président souhaite pour l'année 2015 :

- Que les agents du SEBB soient formés au CACES catégories 2 et 4 afin qu'ils puissent utiliser les engins nécessaires aux travaux de restauration de lit mineur et d'autres actions nécessitant l'utilisation d'engins,
- solliciter auprès des partenaires les subventions les plus élevées possibles.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

- Accepte que les agents du SEBB soient formés au CACES afin qu'ils puissent utiliser les engins nécessaires aux travaux de restauration de lit mineur et d'autres actions nécessitant l'utilisation d'engins,
- Autorise le Président à solliciter les subventions aussi élevées que possible pour cette opération,
- Autorise le Président à signer les conventions ainsi que toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

PRESENTATION DE LA PHASE 3 DE L'ETUDE CONTINUEE ECOLOGIQUE PAR LE BUREAU D'ETUDE SINBIO

Monsieur le Président donne la parole au bureau d'études SINBIO pour la présentation de la phase 3 de l'étude pour restaurer la continuité écologique des ouvrages prioritaires du bassin du Beuvron correspondant au descriptif des scénarii par ouvrage.

Monsieur le Président propose au comité syndical de prendre acte des différents scénarii et précise que ces derniers seront envoyés à chaque syndicat ainsi qu'aux propriétaires pour avis. La validation de cette phase n'interviendra qu'après cette étape réalisée.

Après en avoir délibéré, le comité syndical, décide à l'unanimité :

- De prendre acte des différents scénarii de l'étude continuité.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Président rappelle que la journée d'échange avec le Bassin de la Cisse aura lieu le jeudi 6 novembre 2014 et que les inscriptions vont être envoyées dans toutes les communes du syndicat.

Fin de la séance 20h00